

Nombre de membres	16
Membres présents	10
Pouvoirs	1
Exprimés	11
Oui	11
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240710-DEL-2024-47-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET
Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Gérald GASCHET à Jean-Pierre BOSDEVIGIE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-47

OBJET : ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ MONTS ET BARRAGES BILANS-CONSEILS - AUDITS D'ENTREPRISES - CAHIER DES CHARGES

Monsieur le Président rappelle que depuis 2021, le PETR du Pays Monts et Barrages porte le dispositif régional des « Actions collectives de proximité » (ACP) qui vise à soutenir les entreprises de filières prioritaires des territoires ruraux vulnérables en les accompagnant dans leur modernisation, leur repositionnement et leur capacité à innover.

Par ailleurs, le dispositif tend à renforcer les centralités sur les territoires, c'est pourquoi, les entreprises dont les investissements pourront être soutenus financièrement devront se situer dans des périmètres préalablement définis (centralités commerciales, bourgs secondaires, axes structurants vecteurs de flux).

Les entreprises du territoire qui souhaiteront bénéficier de ce dispositif devront nécessairement réaliser au préalable un bilan conseil. Cet audit vise à faire un état des lieux de l'entreprise et identifier, sous forme de préconisations, ses besoins de modernisation et ses capacités de développement dans une approche prospective et en connexion avec les enjeux de son territoire d'implantation.

Lors de la première phase de mise en œuvre, le dispositif a permis d'accompagner individuellement une quinzaine d'entreprises dans des projets de développement, de modernisation, de reprise, de diversification, etc. Une évaluation de la mise en œuvre du dispositif menée en début d'année 2024 a permis de définir les conditions de sa reconduction. Parmi les évolutions apportées, le dispositif a été ouvert à des entreprises dont l'activité ne fait pas partie d'une des filières prioritaires mais qui se situent dans un centre-bourg visé par une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Par ailleurs, a été ouverte la possibilité pour des entreprises éligibles au dispositif de bénéficier d'un accompagnement stratégique déconnecté d'un projet d'investissement, sans qu'il ne soit suivi d'une demande d'aide financière. Cet accompagnement doit permettre au chef d'entreprise de prendre de la hauteur et de se projeter dans son activité à moyen / long terme.

La mise en œuvre des bilans conseils sera coordonnée par le PETR mais leur réalisation sera confiée à un prestataire extérieur. Dans ce cadre, le PETR a pour obligation de lancer une consultation.

Monsieur le Président présente le cahier des charges qui précise :

1- L'objet de la commande :

La mission porte sur la réalisation :

- d'audits stratégiques nommés « bilans conseils » au sein des TPE souhaitant bénéficier du dispositif des Actions Collectives de Proximité dans le cadre d'un projet d'investissement
- du suivi de la mise en œuvre des préconisations formulées par le prestataire dans les audits réalisés au sein des TPE souhaitant bénéficier du dispositif des Actions Collectives de Proximité dans le cadre d'un projet d'investissement
- d'accompagnement stratégique de TPE dans le cadre de leur développement déconnecté d'un projet d'investissement

2- Les caractéristiques du marché :

- Marché à bons de commandes, composé de 3 lots :
 - Lot 1 : Réalisation de bilans conseils dans le cadre de projets d'investissement
 - Lot 2 : Mission de suivi de la mise en œuvre des préconisations et des plans d'actions
 - Lot 3 : Réalisation de bilans conseils dans le cadre d'accompagnements stratégiques
- Pour chaque lot est précisé :
- le contenu exact de la mission
 - le détail des éléments du livrable qui devra être fourni par le prestataire pour chacune des missions.
- Durée du marché : la prestation débutera à compter de la notification du marché au prestataire et s'achèvera :
- Pour les lots 1 et 3 au 31/12/2025.
 - Pour le lot 2 au 31/12/2026.

3- Critères de jugement des offres

- une note technique - 60%, avec trois sous critères :
 - 20% pour la compréhension des objectifs et la pertinence de la méthode proposée
 - 20% pour le livrable proposé
 - 20% pour le délai d'exécution des audits
- une note sur le prix - 40%

4- Calendrier de la consultation

- Lancement de la consultation : mardi 16 juillet 2024
- Date limite de réception des offres : mercredi 28 août 2024
- Choix des prestataires : mercredi 11 septembre 2024 en Bureau syndical

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, valident à l'unanimité le cahier des charges présenté et décident de lancer la consultation.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**

